

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Noyon (Oise) rendant compte de la vente des biens nationaux, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Noyon (Oise) rendant compte de la vente des biens nationaux, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22945_t1_0306_0000_11

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Prenons garde cependant que le brillant de ces succès ne nous éblouisse tellement qu'il nous empêche de jeter le coup d'œil d'Argus sur les trames liberticides des malveillans.

Quoi ! Représentants, seroit-il possible que vous puissiez vous trouver encor[e] dans la région des orages ? Est-il bien vrai que les ombres criminelles des Brissot, des Hébert, des Chaumette et des Danton semblent investir le temple des lois ?

S'il en est ainsi, que la vapeur de nouvelles hécatombes les éloigne à jamais de cet auguste sanctuaire !

X. NOULAU, BROCARD, LAUDRIER,
ESCOPIERS, FOLLEY (1).

21

Les administrateurs du district de Libourne (2) annoncent à la Convention qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie de Paris 324 marcs 4 onces 7 gros d'argenterie, et un demi gros 18 grains d'or, le tout provenant des ci-devant églises de ce district, et d'un don fait par le citoyen Battut.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

22

La société populaire de Ribemont (4) félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur le décret qui détruit la mendicité : elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Ribemont, 30 mess. II] (6)

Citoyens,

Dans un état libre, où l'égalité rappelle aux hommes que, nés d'un même père, ils doivent avoir la même part de ses bienfaits, on devait s'étonner d'y voir encore l'humanité dégradée par la mendicité. Vous avez reconnu qu'une loi qui la supprimerait serait un nouvel hommage que le peuple français rendrait à l'égalité. Par cette loi bienfaisante, vous avez prévenu le vœu général, et vous avez acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance.

Législateurs, une société de vrais sans-culottes, formée dans une commune qui n'est habitée

que par des amis de la révolution, où l'on ne voit pas un riche, vous félicite sur vos travaux et vous engage à ne les cesser que lorsque le drapeau tricolore flottera sur les ruines des trônes coalisés.

ANNOT (*secrét.*), WARNIER (*secrét.*),
A. JOMASON (*présid.*) (1).

23

L'agent national du district de Noyon (2) donne connoissance à la Convention qu'un bien national estimé 3 644 liv. a été vendu 12 440 liv., et qu'un autre estimé 4 130 liv. a été vendu 16 365 livres.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

24

L'agent national du district de La Tour-du-Pin (4) instruit la Convention que des biens d'émigrés, estimés 20 965 liv., ont été vendus 109 645 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (5).

25

Le citoyen Bandar fait hommage à la Convention des cinq premiers numéros du recueil des *Actions civiques et héroïques des républicains français*, qu'il a traduit en langue anglaise.

Mention au procès-verbal, renvoi au comité d'instruction publique (6).

26

Joseph-Pierre Laberge, de la commune de Caen (7), fait hommage à la Convention de différentes pièces de poésies patriotiques.

Mention honorable, insertion de son hommage au bulletin, et renvoi de ses œuvres au comité d'instruction publique (8).

(1) Mention marginale : « Renvoyé à la Commission des dépêches par le comité de pétition et correspondance, ce 24 messidor 2^e année républicaine » signée CORDIER.

(2) Bec-d'Ambès.

(3) P.-V., XLIII, 101-102. Bⁱⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l) ; J. Fr., n^o 682 ; J. Sablier (du soir), n^o 1483 (pour 1485).

(4) Aisne (et non pas Tiremont, comme il est imprimé, par erreur, au *Procès-Verbal*).

(5) P.-V., XLIII, 102.

(6) C 315, pl. 1262, p. 23. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) Mention marginale : « Renvoyé à la commission des dépêches par le comité de pétition, ce 3 therm. II », signée CORDIER.

(2) Oise.

(3) P.-V., XLIII, 102. Bⁱⁿ, 28 therm., 1^{er} suppl^l (avec des chiffres différents).

(4) Isère.

(5) P.-V., XLIII, 102. Bⁱⁿ, 28 therm. (1^{er} suppl^l).

(6) P.-V., XLIII, 102. Bⁱⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l) (« le cⁿ Baudar »).

(7) Calvados.

(8) P.-V., XLIII, 102.